

 DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES MARITIMES	FORMULAIRE DECLARATION PREALABLE DE MANIFESTATION NAUTIQUE	ANNEXE I Arrêté n° 0479/CM du 25 AVR 2016 NOR : DAM1620224AC-2 Mise a jour : 08/11/2022
--	---	--

***Afin de faciliter la rédaction de la déclaration, les organisateurs sont invités à consulter la
fiche d'informations relative aux formalités requises.***

Pour toute déclaration de manifestation nautique, les organisateurs doivent établir un dossier constitué à minima des documents suivants :

- ☐ Le formulaire de déclaration préalable de manifestation nautique dûment complété et signé ;
- ☐ Le programme détaillé de la manifestation ;
- ☐ Le règlement détaillé de la manifestation (*s'il y a lieu*) ;
- ☐ L'avis du comité ou organisme représentant la fédération délégataire de la discipline sportive organisée validant le respect des règlements techniques et de sécurité propre à la discipline envisagée (*s'il y a lieu*) ;
- ☐ Un plan général de situation ;
 - ☐ Un (ou plusieurs) plan(s) détaillé(s) permettant d'identifier l'utilisation des lieux de la manifestation en précisant : l'intégralité du parcours et la distance de la manifestation, les points de départ et d'arrivée, les étapes intermédiaires, le positionnement des moyens nautiques de surveillance et de sécurité mis en place sur le parcours, l'emplacement du public ;
 - ☐ La demande de dérogation aux conditions d'exploitation des navires (*s'il y a lieu*) ;
- ☐ La photocopie d'une attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- ☐ L'accusé de réception de (des) la commune(s) concernée(s) lorsque tout ou partie de la manifestation se déroule sur le plan d'eau relevant de sa compétence ;
- ☐ L'accusé de réception de dépôt de la déclaration auprès (des) autorité(s) portuaires(s) concernée(s) lorsque tout ou partie de la manifestation se déroule sur le plan d'eau relevant de sa circonscription (circonscription définie par le périmètre du site OROHITI - passe de TAAPUNA à la passe de TAUNOA – PIRAE) ;
- ☐ Le cas échéant, un document justifiant de(s) déclaration(s) et/ou des autorisations idoines des services concernés pour l'utilisation de navire professionnel ; ou pour les installations temporaires de toutes natures (édifications sur le domaine public terrestre ou ancrages sur le domaine public maritime nécessitant une autorisation).
- ☐ Toutes autres informations relatives à la manifestation nautique et son déroulement, susceptibles d'intéresser l'autorité.

Coordonnées du service instructeur :

DPAM - Cellule des activités nautiques et de la sécurité de la navigation

Voie M, n° 12, Immeuble SAT NUI, Fare Ute - Papeete

B.P. 9005 – 98716 Pirae– TAHITI

Tél. : (689) 40 54 45 00 - Fax : (689) 40 54 45 04

E-mail : accueil.dpam@administration.gov.pf – Site : www.service-public.pf/dpam



DIRECTION POLYNÉSIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES

FORMULAIRE

DECLARATION PREALABLE DE MANIFESTATION NAUTIQUE

ANNEXE I
Arrêté n°0479 /CM
du 25 AVR 2016

Mise à jour :
08/11/2022

Cette déclaration doit renseigner obligatoirement les rubriques suivantes selon le type de manifestation organisée.

1. L'ORGANISATEUR

Nom, Prénom ou raison sociale :

Représentant légal (pour les personnes morales) :

Domicile ou siège social :

Adresse postale :

.....

Vini : Tél. : Fax. :

Email :

.....

- ☐ Et le cas échéant, nom et prénom du directeur de course qui est présent sur le plan d'eau durant la journée de manifestation, joignable pendant la manifestation

Nom, Prénom :

Vini : Tél. : Fax. :

Canal VHF (le cas échéant) :

Email :

.....

2. LA MANIFESTATION

L'organisateur soussigné déclare son intention d'organiser la manifestation nautique suivante :

TYPE DE MANIFESTATION –D'EVENEMENT :

- ☐ Course, compétition, épreuves sportives ...
- ☐ Loisirs nautiques, Toutes activités nautiques récréatives...

<u>activités nautiques</u>	
☐ Pirogue - Va'a (précisez type V1, V6 ou autres) :	☐ Navires /jet ski
☐ Canoë-kayak	☐ Natation, triathlon (partie natation)
☐ Surf	☐ Autres, (précisez) :
☐ Paddle	
☐ Kite surf, Windsurf ...	
(Cochez la ou les cases correspondantes)	

INTITULE DE LA MANIFESTATION :

DATE(S) :

LIEU DE LA MANIFESTATION (PLAN D'EAU, précisez s'il y a lieu)

PARCOURS DE LA MANIFESTATION (description et extrait de carte mentionnant les éventuelles installations provisoires en mer et/ou à terre) :

.....
.....

POINT DE DEPART :

POINT D'ARRIVEE :

HEURE DE DEBUT :

HEURE PROBABLE DE FIN :

NOMBRE DE PARTICIPANTS ESTIME :

NOMBRE DE SPECTATEURS ESTIME (à titre indicatif) :

LES NAVIRES ET EMBARCATIONS PARTICIPANT A LA MANIFESTATION COMME COMPETITEURS OU ACCOMPAGNATEURS D'EQUIPE

Les navires et embarcations participant à la manifestation doivent pouvoir pratiquer la navigation envisagée.

NOMBRE MAXIMUM DE NAVIRES OU EMBARCATIONS PRESENT SUR LE PLAN D'EAU SIMULTANEMENT HORS LES NAVIRES DE CHARGES DE LA SECURITE DE L'ORGANISATEUR :

Caracteristiques : type de navire – embarcation (précisez poti marara, VNM, pirogue ...etc)	Nombre	Nom navire et N° Immat. (PY)	Zone de navigation	Equipage – Nombres de personne à bord

3. LES MOYENS NAUTIQUES ASSURANT LA SURVEILLANCE ET LA SECURITE DE LA MANIFESTATION Y COMPRIS LES SECOURS

N°	Type de navire - Embarcation (précisez poti marara, VNM...etc)	Nom navire et N° Immat. (PY)	Equipement de sécurité ou Permis de Navigation	Zone de navigation	Equipage - Nombres de personnes à bord et qualifications
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

(s'il y a lieu) ajouter une page

▪ **DESCRIPTION DU ROLE DE CHAQUE MOYEN ASSURANT LA SURVEILLANCE DURANT LA MANIFESTATION :**

ROLE DE CHAQUE MOYEN DURANT LA MANIFESTATION : (précisez selon le n° du moyen répertorié dans le tableau ci-dessus ; exemple: moyen n°1 : proche passe, intervention dans zone de la compétition pour dégager un compétiteur en situation de détresse) :

N° du moyen	Positionnement sur zone	ROLE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

MOYEN DE SECURITE SUPPLEMENTAIRES IMPOSES AUX PARTICIPANTS PAR L'ORGANISATEUR DANS LE CADRE DU REGLEMENT PARTICULIER DE LA MANIFESTATION (s'il y a lieu, joindre le règlement particulier de la manifestation) :

.....
.....
.....

DESCRIPTION DES MOYENS DE LIAISON :

- ENTRE ORGANISATEUR ET PARTICIPANTS :
.....
- ENTRE ORGANISATEUR ET MOYENS ASSURANT LA SECURITE ET LA SURVEILLANCE :
.....

- ENTRE ORGANISATEUR ET CENTRE DE SAUVETAGE JRCC :
-
- EVENTUELLEMENT, ENTRE PARTICIPANTS EUX-MEMES :
-
- PC COURSE OU DIRECTEUR DE COURSE :
- HEURES D'OUVERTURE :
- COORDONNEES TELEPHONIQUE :
- EMAIL :

4. LA ZONE DE NAVIGATION

En cas de mise en place d'un balisage particulier en vue de la manifestation, les caractéristiques de celui-ci ne doit pas prêter à confusion avec le balisage réglementaire.

L'organisateur s'engage à le relever le plus rapidement possible après la fin des évolutions.

DESCRIPTION DE LA MATERIALISATION DU PARCOURS ET, LE CAS ECHEANT, DU BALISAGE (*joindre un plan de situation global*) :

.....

.....

5. L'ASSURANCE

L'organisateur doit dès le dépôt du dossier, justifier de l'attestation en responsabilité civile.

S'agissant de manifestation à caractère sportif, l'organisateur doit veiller à ce que la compétition obéisse aux règles techniques de la discipline concernée et/ou aux règles de la fédération délégataire concernée. (*Joindre attestation assurance*)

.....

6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

TYPES DE DECHETS PRODUITS :

DESCRIPTIF DE LA PROCEDURE DE COLLECTE :

DESCRIPTIF DE STOCKAGE :

DESCRIPTIF DU TRAITEMENT :

Consignes environnementales données aux participants aux spectateurs et aux encadrants (*joindre les éventuels supports d'accompagnement*)

7. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur soussigné :

- S'engage à satisfaire à l'obligation particulière de prudence et de sécurité définie par l'article 121-3 du code pénal et à accomplir toutes diligences pour éviter les risques d'accidents ou d'incidents durant la manifestation ;
- S'engage à rappeler aux concurrents leur responsabilité propre de chef de bord et à les informer avant la manifestation des conditions et des prévisions météorologiques dans la zone ainsi que des dispositions prévues pour assurer la sécurité de la manifestation ;
- S'engage à prévoir une procédure lui permettant de suspendre ou d'annuler la manifestation si les conditions de sécurité ne lui paraissent pas réunies notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ;
- S'engage, lorsque la manifestation considérée nécessite des mesures particulières, à organiser une réunion d'information des compétiteurs et/ou des participants (en présence s'il y a lieu des différentes autorités concernées) sur le fonctionnement du dispositif en sollicitant, le cas échéant, l'intervention des organismes compétents ;
- S'engage à rappeler aux compétiteurs et aux participants, et en particulier ceux assurant l'encadrement de la manifestation, les prescriptions en matière de sécurité de la navigation ;
- S'engage à rappeler aux compétiteurs et aux participants la nécessité d'effectuer une surveillance toute particulière du plan d'eau afin d'assurer la sécurité de tous les usagers ;
- S'engage à rappeler aux compétiteurs et aux participants les grands principes du respect du domaine public maritime ;
- S'engage à l'expiration ou à la résiliation de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT), d'enlever les installations de toute nature édifiées dans le domaine public maritime, à ses frais et sous sa responsabilité, sans aucune indemnité ;
- S'engage à rappeler aux compétiteurs et aux participants les grands principes du respect de l'environnement dans lequel ils évoluent. Ce respect concerne précisément la gestion des déchets, l'eau, la faune, la flore et les fonds, ainsi que les espaces protégés PGEM, AMP...).

Fait à :

Le :

L'ORGANISATEUR :

(signature et cachet du club ou de l'association)

Toute manifestation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de toutes les autorités concernées en considération du lieu d'organisation : mairies, service en charge du domaine public maritime, organisme ou service en charge de la gestion d'un espace terrestre aménagé (parking, site, installation, ...), DIREN, autorité portuaire compétente, etc...

Par case, il est indiqué : Visa et désignation de l'autorité, nom et prénom du responsable à contacter, contact téléphonique et courriel.

A noter : le visa (tampon + date + signature) de l'autorité concernée a valeur d'attestation du dépôt et de la réception, à titre d'information, d'une déclaration de manifestation nautique auprès de ses services. Le présent visa ne constitue pas une autorisation de l'autorité concernée.

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

(S'il y a lieu, ajouter une page)